



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	21	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	01	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
Votants :	22	M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	01	<u>PRÉSENTS</u> : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Date de la convocation :		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas
25 mars 2026		MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Certifié exécutoire		Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Christophe BOURDIEU,
Compte tenu de l'envoi en		Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ,
Préfecture le :		Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO,
		Eléanore LAPORTA, conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne le :		<u>ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)</u> : Sébastien BROUSTET donne procuration à Gilbert
		DODOGARAY
Le Maire,		<u>ABSENT(S)</u> : Mme Sylvie FRADIN
		<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : Lilian LOPEZ

DÉLIBÉRATION N° 013 04 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE (CAO) – ÉLECTION DES MEMBRES

Présentation par M. Le Maire

Par délibération n° 012 03 2026 du 01/04/2026, intervenue avant suspension de séance, la présente assemblée délibérait sur les modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Après constat du nombre de listes déposées et vérification du nombre de représentants titulaires et suppléants sur chaque liste, le Maire appelle l'assemblée délibérante à procéder au scrutin.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rappelle que si le scrutin est secret, ce dernier peut être par décision unanime, rendu public par vote à main levée.

Aussi, avant de procéder au scrutin, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de son déroulement.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants à la CAO, selon les modalités de scrutin définies en séance.

Considérant qu'en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- Du maire, ou de son représentant, Président de droit et habilité de droit à signer le marché ;
- 3 membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- 3 membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les titulaires.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dans sa séance du 01/04/2026 a délibéré et fixé les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes devront être déposées auprès de M. Le Maire jusqu'à l'ouverture du vote du Conseil Municipal ;
- Les listes devront indiquer les nom et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant ;
- L'élection des membres de cette commission peut être réalisée au scrutin ordinaire, dans la mesure où cette décision a obtenu l'unanimité des voix ;
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

À la reprise de séance, un recueil des listes est effectué afin de pouvoir procéder au vote.

Considérant que 2 listes ont été déposées dans les délais impartis :

Pour le groupe Gilbert DODOGARAY :

Membres titulaires :

- Isabelle BESSE
- Rémi PIET

Membres suppléants :

- Sophie DAGNAUD
- Enzo BORTOLATO

Pour le groupe Romain RITOU :

Membre titulaire :

- Romain RITOU

Membre suppléant :

- Eléonore LAPORTA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L.1411-5, L.1414-2, L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026 par délibération n° 001 03 2026 ;

Vu la délibération n° 012 04 2026 fixant les conditions de dépôt des listes ;

Considérant la (ou les) liste(s) des candidatures déposées dans les délais impartis ;

Considérant que l'Assemblée opte pour un vote à main levée ;

Considérant les résultats issus du vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ÉLIT**, après avoir procédé au scrutin ordinaire, les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres unique et permanente :

Titulaires : Isabelle BESSE, Rémi PIET, Romain RITOU

Suppléants : Sophie DAGNAUD, Enzo BORTOLATO, Eléonore LAPORTA

Fait et délibéré le 1^{er} avril 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

